



D.2017.10.04.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

9 - COMMUNICATION**9.5 - Partenariat et convention n° 2017-1086 entre Tisséo-collectivités (SMTC) et la Mairie de Toulouse, organisatrice du projet « Passeport pour l'Art - Parcours culturel gratuit ». Approbation et autorisation de signer la convention n°2017-1086**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du projet « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit », il a été convenu de renouveler le partenariat tissé entre Tisséo-collectivités (SMTC) et la Mairie de Toulouse afin de faciliter le déplacement des écoles maternelles et élémentaires participantes au dispositif.

L'objectif de ce programme d'éducation culturelle et artistique est de favoriser l'accès au plus grand nombre à l'art, à la culture et de faire découvrir la cité dans sa pluralité à ces jeunes écoliers.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à assurer la mise à disposition de 4000 titres Tribu (valeur commerciale unitaire : 8 € TTC) **NON-RECETTE : 32 000 € TTC**

En contrepartie, la Mairie de Toulouse s'engage à faire figurer le logo du Tisséo-collectivités (SMTC) sur les documents de communication de la manifestation.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

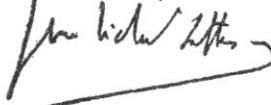
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Mairie de Toulouse, prévoyant une non-recette de 32 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT
n° 2017-1086

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2017.10.04.9.5 en date du 04 octobre 2017.

Ci-après désigné par les termes « **TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC)** »,

ET

La Mairie de Toulouse, Hôtel de Ville, Place du Capitole 31000 Toulouse, représenté par Monsieur l'adjoint au Maire en charge de la Culture dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes « **MAIRIE DE TOULOUSE** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du projet « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit », il a été convenu de renouveler le partenariat tissé entre Tisséo-collectivités (SMTC) et la Mairie de Toulouse afin de faciliter le déplacement des écoles maternelles et élémentaires participantes au dispositif.

L'objectif de ce programme d'éducation culturelle et artistique est de favoriser l'accès au plus grand nombre à l'art, à la culture et de faire découvrir la cité dans sa pluralité à ces jeunes écoliers.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-collectivités et de la Mairie de Toulouse dans le cadre des actions liées au dispositif « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements de Tisséo-collectivités (SMTC)

Tisséo-Collectivités (SMTC) s'engage à assurer la mise à disposition de 4000 titres de transport Tribu.

2 - Engagements de la Mairie de Toulouse

La Mairie de Toulouse s'engage à faire figurer le logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur les documents de communication du dispositif.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-9-5D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie.
Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation le 31 décembre 2017 (inclus) sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation du projet.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-collectivités (SMTC)
Le Président

Pour la Mairie de Toulouse
L'adjoint au Maire en charge de la Culture

Jean-Michel LATTES